

# Marchés de droits et gestion de l'environnement

Les marchés de droits se multiplient pour réguler l'exploitation des ressources naturelles. Leur mise en œuvre est-elle à la hauteur des espoirs suscités ? Le séminaire international organisé par le Cirad, l'IFB et l'Iddri en novembre apporte des éléments de réponse.

**L**es marchés de droits d'accès et d'usage apparaissent comme un mécanisme nouveau pour réguler l'exploitation d'un nombre croissant de ressources naturelles. En dissociant la propriété des ressources de leur usage, ces marchés constituent une rupture à la fois théorique et pratique, dont les fondements comme les conséquences doivent être approfondis. Le séminaire international organisé avec l'IFB et le Cirad a permis de porter un regard croisé sur un échantillon diversifié d'expériences et d'engager une réflexion transversale sur les questions soulevées par le passage de la théorie à la pratique.

D'emblée, cette confrontation a mis en évidence que l'appellation « marché de droits » recouvrait des mécanismes radicalement opposés quant à l'intervention du régulateur public et à la nature du marché en question. En règle générale, et à l'instar des autres instruments de politique publique, l'objectif de préservation de la ressource est déterminé par la puissance publique et se traduit par l'émission d'une quantité déterminée de droits (correspondant au prélèvement acceptable) qui sont distribués entre les opérateurs (droits de pêche au Canada, droits d'émission de SO<sub>2</sub> ou de gaz à effet de serre). Les contrats de conservation promus par Conservation International comme instrument de préservation de la biodiversité des forêts tropicales dérogent à cette règle : le niveau de préservation résulte de la confrontation marchande d'une « demande de préservation » (de la part de l'ONG) et des droits d'accès

à la ressource des populations locales. L'extrême asymétrie de pouvoir d'achat et de négociation entre les deux catégories d'agents offre à l'ONG du Nord la possibilité d'imposer le « renoncement au développement » des populations du Sud contre une rémunération symbolique du service environnemental.

Pour les économistes, une vertu majeure des marchés de droit est d'autoriser des politiques redistributives (au travers du mécanisme d'allocation aux agents) sans altérer l'efficacité globale de l'instrument. Dans la pratique, les contraintes sont telles que peu d'expériences s'écartent significativement d'une allocation selon « les droits du grand-père » qui entérine le partage d'accès pré-existant. Cependant, plusieurs études de cas montrent qu'il est possible d'utiliser le mécanisme d'allocation à des fins d'équité locale pour contrer les impacts sociaux négatifs que peut entraîner une limitation d'accès à la ressource : au Canada, des droits de pêche à la crevette sont attribués aux pêcheurs de morue et leur assurent un revenu de substitution ; aux États Unis, l'allocation de droits de développement à l'ensemble des propriétaires permet de répartir la rente foncière lors des opérations d'aménagement.

Les groupes sociaux les plus fragiles peuvent aussi être protégés en les maintenant hors du champ de régulation, à l'exemple du régime de droits de développement forestiers élaboré au Brésil. ► suite p. 3

**Michel Colombier**

► michel.colombier@iddri.org

## Un outil prometteur ?

Les certificats d'origine sont évoqués pour réguler les échanges des ressources génétiques. Quels en sont les avantages ? Comment les mettre en œuvre ?

**A**ccéder aux ressources génétiques et partager équitablement les avantages tirés de ces ressources sont parmi les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les moyens d'atteindre cet objectif sont au centre des débats actuels. Parmi eux, le certificat d'origine est souvent évoqué.

La table ronde internationale réunie sur ce thème (lire ci-dessous) a permis de préciser les contours possibles d'un système fondé sur les certificats d'origine et de son fonctionnement.

Le terme « certificat d'origine » désigne un système standardisé de traçabilité des flux de ressources génétiques, un sens élargi par rapport à son acception première (un document standardisé destiné à fournir une preuve de légalité dans les procédures d'obtention de brevets).

### Practicality, Feasibility and Cost of Certificates of Origin

Table ronde, Paris, 9-10 novembre 2004

#### Organisateurs

Iddri, université des Nations unies, Centre de philosophie du droit (UCL, Belgique)

#### Intervenants

**Aroha Mead** (Call of the Earth, Victoria University of Wellington, Nouvelle-Zélande) ; **Heike Baumüller** (The International Center for Trade and Sustainable Development, Suisse) ; **Jorge Cabrera** (Instituto Nacional de Biodiversidad, Costa Rica) ; **David Cunningham** (Bureau of Rural Science, Australie) ; **Tom Dedeurwaerdere** (université catholique de Louvain, Belgique) ; **Miriam Dross** (Öko-Institut, Berlin) ; **José Carlos Fernández** (Instituto Nacional de Ecología, Mexique) ; **Martín Girsberger** (Swiss Patent Office, Suisse) ; **Alberto Glender** (Ambassade du Mexique, Inde) ; **Leonard Hirsch** (The Smithsonian Institute, Etats-Unis) ; **Jerzy Koopman** (université d'Utrecht, Pays-Bas) ; **Jean-Frédéric Morin** (Unisfera et Iddri) ; **Eric Nohrenberg** (Fédération internationale des industries du médicament, Suisse) ; **Nicolas Notaro** (Commission européenne, DG Environnement) ; **Geertrui van Overwalle** (université catholique de Louvain, Belgique) ; **François Pythoud** (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse) ; **Patrick Ravillard** (Commission européenne, DG Commerce) ; **Shakeel Bhatti** (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) ; **Pierre-Paul de Vaucher** (Organisation mondiale des douanes) ; **Tim Roberts** (Chartered Institute of Patent Agents, Royaume-Uni) ; **Brendan Tobin** (United Nations University-Institute of Advanced Studies) ; **Laurence Tubiana** (Iddri, France) ; **Marceil Yeater** (CITES – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Pourquoi mettre en place un tel système ? En identifiant la nature des produits échangés, ainsi que l'identité des importateurs et des exportateurs, le certificat d'origine viendrait combler une des faiblesses du système de régulation internationale, à savoir le manque d'articulation entre juridictions nationales et internationales. De plus, s'il était adopté à l'échelle internationale, il permettrait d'harmoniser les procédures de régulation des différents pays.

**Elaborer un outil souple.** Toutefois, plusieurs conditions doivent être remplies. Les participants les ont évoquées, ainsi que des pistes à suivre. Le certificat d'origine devrait être un outil de certification d'un processus et non d'une action ; c'est l'échange de ressources génétiques que cet outil doit réguler et non le mode de gestion.

Par ailleurs, les débats sur l'objet du certificat – doit-il désigner la source, l'origine ou la provenance légale de la ressource ? – devraient conduire à un système suffisamment souple pour couvrir ces différents types de certification selon l'information disponible et les dispositions administratives locales. Un autre argument en faveur de la souplesse a été apporté : l'hétérogénéité des attentes selon la nature des utilisateurs (privé ou public, communauté, intermédiaire) et selon l'usage (recherche, industrie, conservation de la biodiversité, commerce).

Enfin, pour diminuer les coûts de transaction, il est nécessaire de s'appuyer sur des expériences de certification existantes. La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), les certifications d'obtention légale du bois ou encore les certificats d'origine délivrés par les chambres de commerce pour l'exportation sont autant d'expériences et d'acteurs qu'il sera nécessaire de mobiliser.

[www.iddri.org](http://www.iddri.org)

Biodiversité  
> Les activités

Sélim Louafi

► [selim.louafi@iddri.org](mailto:selim.louafi@iddri.org)

## Gouvernance internationale de l'environnement

**L'**initiative diplomatique française en faveur de la création d'une organisation des Nations unies pour l'environnement (ONU-E) se poursuit. Un groupe de travail se réunit périodiquement à New York et à Nairobi. Vingt-cinq pays et l'Union européenne y sont représentés.

L'Iddri contribue à ce processus en mobilisant un réseau international d'experts qui étudient les différents « blocs » de problèmes (expertise scientifique, rôle des nouveaux acteurs, financement...) et leurs solutions, dans la ligne des conclusions de la conférence organisée par l'Iddri en mars 2004.

L'objectif est de faire figurer la gouvernance mondiale de l'environnement comme un des éléments de la réforme des Nations unies préparée par Kofi Annan.

Benoît Martimort-Asso

► [benoit.martimort-asso@iddri.org](mailto:benoit.martimort-asso@iddri.org)

# Identifier les conditions de succès

L'accès aux services essentiels (eau, assainissement, énergie, éducation, santé) est devenu un objectif central de la communauté internationale en matière de développement. Les débats actuels se concentrent sur l'importance des investissements requis pour respecter les objectifs du Millénaire et les moyens de financement, compte tenu des difficultés de contractualisation dans des contextes socio-économiques et politiques incertains.

Pour éclairer ce débat, il est utile de revenir sur les éléments fondamentaux qui président (ou ont présidé) au développement de la fourniture des services dans différents pays – conditions technologiques, socio-économiques et institutionnelles –, ainsi qu'à leur évolution.

C'est pour apporter des éléments de réflexion en la matière que l'Iddri, en collaboration avec le Cerna (Ecole des Mines de Paris), organise un séminaire mensuel en 2005, intitulé « Accès aux services essentiels en milieu urbain dans les pays en développement ». Scientifiques et acteurs impliqués (représentants des ministères, d'agences de développement, entreprises, ONG) analyseront les dynamiques en cours : démographie, périurbanisation, transition d'un modèle public centralisé vers un modèle multcentré et multimodal. Ils se demanderont comment intégrer et systématiser les mesures ou les systèmes institutionnels innovants ; quels mécanismes mettre en œuvre pour assurer la solvabilité des utilisateurs, pérenniser et étendre ces systèmes.

Plusieurs aspects seront examinés : la nature et la dynamique de la demande ; les modes d'approvisionnement et d'organisation du service et l'impact sur les acteurs économiques locaux ; les modalités de partage des coûts et les mécanismes de solidarité.

Les six séances d'une demi-journée se concluront par un séminaire de restitution. Sont prévus les thèmes suivants : histoire de la fourniture des services essentiels (13 janvier) ; ruptures technologiques et socio-économiques ; la réalité de l'Etat dans les pays en développement ; collectivités territoriales et mécanismes de solidarité ; services essentiels et urbanisme.

Carine Barbier

► [carine.barbier@iddri.org](mailto:carine.barbier@iddri.org)

• [www.iddri.org](http://www.iddri.org)  
Financement  
du développement

## Marchés de droits et gestion de l'environnement

(suite de la page 1)

Le retour d'expérience enrichit également l'analyse théorique classique en ce qu'il permet d'observer l'évolution dynamique des marchés de droits : ces derniers peuvent devenir le support de jeux stratégiques que leurs concepteurs n'avaient pas imaginés, avec d'importantes conséquences sur les secteurs productifs concernés. L'exemple le plus révélateur est venu du Canada, qui a instauré un système de quotas transférables sur les poules pondeuses pour réguler la production. Une part importante de ces quotas est aujourd'hui entre les mains de l'industrie de l'aliment animal, qui les a achetés au prix fort et les restitue aux producteurs contre la signature de contrats d'approvisionnement captifs. L'Etat lui-même est parfois contraint d'engager de délicates procédures d'expropriation pour renforcer le niveau de protection d'une ressource ainsi régulée.

Ces dérives n'invalident pas pour autant l'intérêt que représentent les marchés de droits, et les autres instruments de politique publique n'en sont pas exempts. Mais elles illustrent la nécessité de mieux explorer les architectures possibles et leurs implications en fonction des contextes de mise en œuvre, et de mobiliser plus largement les ressources des sciences sociales, au-delà de l'économie.

• [www.iddri.org](http://www.iddri.org)  
Financement  
du développement  
• [www.gis-ibf.org](http://www.gis-ibf.org)

## Politique agricole des Etats-Unis

Chercheur au Congressional Research Service, Charles Hanrahan a donné une conférence à Montpellier, le 15 novembre. Cette conférence était organisée par l'Iddri, l'Association Agropolis et le Cirad. Charles Hanrahan a présenté les évolutions récentes de la politique agricole nord-américaine, en particulier la politique cotonnière.

La négociation commerciale sur l'agriculture à l'OMC dépend du vote du Congrès américain, à majorité républicaine et favorable à l'ouverture des marchés. Si les concessions des membres sont suffisantes sur ce point, le Congrès pourrait accepter de réduire les soutiens internes et les crédits à l'exportation. Pour beaucoup, aucun accord ne sera conclu avant la fin 2006, échéance du Farm Bill (loi d'orientation agricole). Quant à la plainte brésilienne sur le coton, la procédure d'appel lancée par les Etats-Unis débouchera sans doute sur la condamnation des mesures de soutien américaines. Néanmoins, les Etats-Unis pourraient préférer les rétorsions brésiéliennes à une réforme immédiate de leur politique.

► [thierry.giordano@iddri.org](mailto:thierry.giordano@iddri.org)

## CAT&E

La seconde conférence annuelle du réseau CAT&E (Concerted Action on Trade and Environment) s'est tenue à Amsterdam le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre 2004, sur le thème Trade, Environment, and Development: the North-South Dimensions. Une soixantaine de personnes, universitaires, représentants de gouvernement et d'associations, se sont ainsi réunis. Jean-Frédéric Morin y représentait l'Iddri, avec une communication sur les certificats d'origine des ressources génétiques.

La table ronde qui a conclu les six sessions et la discussion avec la salle ont débouché sur l'identification de deux objectifs : le renforcement des capacités ; l'élaboration et la diffusion de normes et standards internationaux.

► [benoit.martimort-asso@iddri.org](mailto:benoit.martimort-asso@iddri.org)

## Clôture du GIS Iddri

Réuni le 9 novembre, le conseil d'orientation a procédé à la clôture du GIS, dont l'association a repris les activités. A cette occasion, le président Daniel Lebègue a tenu à remercier les membres du conseil et notamment le Cirad pour l'appui apporté pendant les deux premières années de l'Iddri.

### Conservation de la biodiversité et valorisation des forêts

Le 16 décembre, à Paris, dans le cadre du groupe de travail sur les forêts tropicales humides, l'Iddri organise une conférence internationale intitulée « Conservation de la biodiversité et valorisation des biens et services environnementaux de la forêt tropicale humide : quelle approche française ? ».

Ces dernières années ont vu la multiplication de plans d'aménagement durable des forêts tropicales humides. Cette orientation pose des interrogations. Sur quelles bases fonder une stratégie française de conservation de la biodiversité des forêts tropicales humides, complémentaire à un aménagement durable des forêts ? Quelles actions de coopération conduire ? Quelles interventions promouvoir dans les forêts hors des zones de production ? Des experts français et étrangers tenteront de répondre à ces questions.

► [stephane.gueneau@iddri.org](mailto:stephane.gueneau@iddri.org)  
[www.iddri.org](http://www.iddri.org)  
 Agriculture et forêts >  
 Forêts tropicales humides >  
 Agenda

### Forum sur le développement humain

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le ministère français des affaires étrangères, avec la participation de l'Iddri, organisent la troisième édition du Forum sur le développement humain, du 17 au 19 janvier 2005 à Paris.

Parce que la réduction des inégalités à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, et la prise en compte du facteur multiculturel conditionnent l'atteinte des objectifs du Millénaire

en 2015, ces thèmes seront au centre des débats.

Pendant deux jours et demi, les discussions s'organiseront en séances plénières et en ateliers. Avec l'objectif de nourrir les réflexions en cours sur les défis posés au développement humain et de proposer aux décideurs des voies à suivre à la hauteur de leurs engagements pris il y a déjà cinq ans.

► [thierry.giordano@iddri.org](mailto:thierry.giordano@iddri.org)  
[www.iddri.org](http://www.iddri.org)  
 Financement du développement

### Gouvernance de la biodiversité

Dans le cadre de la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », organisée par le mi-

nistère de la recherche, l'Iddri est chargé de l'atelier « Gouvernance de la biodiversité ». Cet atelier aura lieu les 26 et 27 janvier 2005, à Paris.

En renonçant à une vision stricte de la conservation pour intégrer un objectif de développement, la Convention sur la diversité biologique a profondément modifié la gouvernance mondiale des ressources biologiques. Désormais, toutes les stratégies de conservation font référence aux activités humaines utilisant les ressources biologiques.

Mais comment coordonner, dans un souci d'équité, les relations entre les acteurs utilisant, contrôlant et gérant les ressources naturelles ?

L'atelier cherchera à identifier de nouveaux arrangements institutionnels permettant d'atteindre cet objectif. Il sera organisé en quatre sessions : mesures marchandes et non marchandes ; gouvernance ; expertise et information pour la décision ; vers un partenariat global.

► [selim.louafi@iddri.org](mailto:selim.louafi@iddri.org)  
[www.iddri.org](http://www.iddri.org)  
 Biodiversité >  
 Atelier Gouvernance de la biodiversité

## Vient de paraître

### Coordination des politiques agricoles et compensations internationales.

*Tristan Le Cotty et Tancrède Voituriez.*  
 Les Notes de l'Iddri, n° 6. Iddri, 2004. 14 p.  
 Les négociations internationales sur le commerce agricole patinent. Les auteurs proposent que les pays qui protègent leur agriculture versent une compensation, sous forme de taxe, aux pays du Sud lésés par leur politique. Ils montrent que cette compensation permettra d'accroître le bien-être global.

**Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique.**  
*Paul-Marie Boulanger.*  
 Les séminaires de l'Iddri, n° 12. Iddri, 2004. 24 p.  
 Les indicateurs de développement durable sont des objets scientifiques construits et communiqués en vue d'un usage politique. Leur construction est soumise à trois exigences parfois difficilement compatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique. Comment procéder ?

### Enhancing the compatibility of market-based policy instruments for sustainable forest management.

*Anne-Marie Wilson et Stéphane Guéneau.*  
 Les documents de travail de l'Iddri, n° 4, 2004. 21 p.  
 Les instruments de politique forestière fondés sur le marché sont-ils compatibles avec la multifonctionnalité et la gestion durable des forêts ?

**La dynamique des négociations sur la multifonctionnalité à l'OMC.** *Anthony Aumand.* Les documents de travail de l'Iddri, n° 3.

Iddri, 2004, 21 p.  
 Histoire et perspectives du concept de multifonctionnalité dans les négociations agricoles à l'OMC.

**Les Cahiers du CLIP** sont disponibles sur le site [www.iddri.org](http://www.iddri.org) > Publications > Les Cahiers du CLIP. Le numéro 16 vient de paraître avec deux études : Les perspectives offertes par le solaire thermique dans l'habitat en France à l'horizon 2050 ; Etude prospective sur les émissions de particules primaires en France à l'horizon 2030.

A télécharger sur [www.iddri.org](http://www.iddri.org) > Publications

## la lettre

Directrice de publication :  
 Laurence Tubiana.  
 Coordinatrice : Corinne Cohen  
 ► [corinne.cohen@iddri.org](mailto:corinne.cohen@iddri.org)